

Técou, le 15 novembre 2022

Aux Conseillers Communautaires
Titulaires et Suppléants de la Communauté
d'Agglomération Gaillac-Graulhet

**Objet : Convocation au Conseil de communauté
de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération, qui se tiendra le :

LUNDI 21 NOVEMBRE 2022 à 18h00
Salle multiculturelle de Técou
24 Chemin des Martisses - 81600 Técou

L'ordre du jour du Conseil de Communauté sera le suivant :

1°) DELIBERATIONS

- 01- Approbation du Pacte financier et fiscal de solidarité 2023-2026
- 02- Décision modificative N°2 Budget principal
- 03- Décision modificative n°3 Budget principal - Programme Réussite Educative – reprise en gestion directe
- 04- Transfert partiel des résultats du budget annexe Assainissement Collectif de Mézens à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet
- 05- Attribution des marchés relatifs aux lots 2 et 3 des travaux d'aménagement des espaces publics du quartier Lentajou à Gaillac
- 06- Avenant n°4 au marché relatif au Lot 5 pour le nettoyage des locaux et des vitreries communautaires
- 07- Protocole transactionnel en application de la théorie de l'imprévision pour le Lot 2 alarmes PPMS des travaux de sécurisation des bâtiments communautaires
- 08- Autorisation de signature de l'accord cadre « Fourniture et livraison de colonnes d'apport volontaire aériennes pour les flux OMR et tri »
- 09- Infructuosité du marché pour l'acquisition de 2 véhicules poids lourds pour la compétence déchets
- 10- Autorisation de signature des accords-cadres relatifs à la Fourniture de documents imprimés, documents sonores et documents vidéos avec prestation et services associés pour les médiathèques d'agglomération Gaillac-Graulhet
- 11- Avenant n°1 au Lot 8 marché de travaux d'extension et de réhabilitation du CCE de Montans
- 12- Approbation du nouveau règlement de fonds de concours pour l'accompagnement des projets d'investissement communaux

13- Prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)- Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

14- Annulation de la procédure d'élaboration de la carte communale de Fayssac

15- Demande de modification de l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) pour travaux et demande de prise de l'arrêté de cessibilité - Opération de Restauration Immobilière de l'Ilot du Gouch

2°) QUESTIONS DIVERSES

3°) INFORMATIONS

Vous trouverez ci-joint une note explicative de synthèse relative à chaque point évoqué ci-dessus.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération.

Paul SALVADOR
Président de la Communauté d'agglomération



Pouvoir :

Pour une bonne organisation de la réunion, il est demandé que le pouvoir soit retourné par mail à l'adresse assemblee@gaillac-graulhet.fr ou déposé au Bureau des assemblées avant le lundi 21 novembre 2022 - 12h00.